



SOMMAIRE

Conditions climatiques

Platane

Eucalyptus

Palmier

ANIMATEUR FILIERE :

FREDON Corse

Rédacteur : Catherine
GIGLEUX



Structures partenaires :

ville d'Ajaccio, Fredon Corse
Aloes SA, Lycée Agricole
Borgo, observateurs

Directeur de publication :

Joseph Colombani
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : FREDON
Corse, Sergianni (9, 10, 11)

A retenir

Conditions climatiques plus fraîches en mars – accidents climatiques : vent-neige

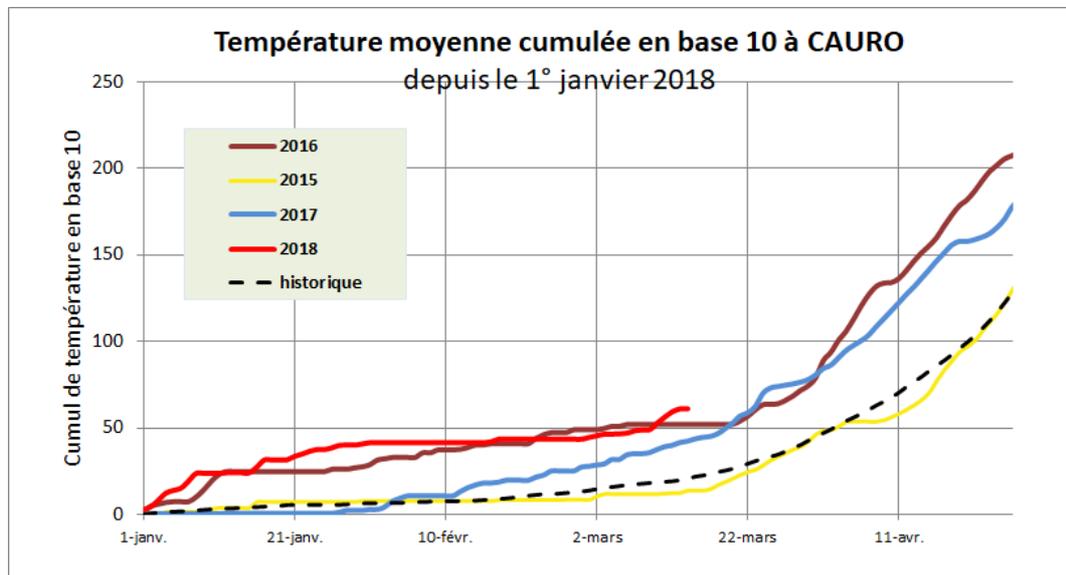
Tigre du platane : évaluation des populations – prévention encore possible

Pyrale du buis : surveillance et prévention

CONDITIONS CLIMATIQUES

Après un mois de janvier exceptionnellement chaud par rapport à la normale (sur Cauro, Aléria, Île Rousse) la végétation a été assez peu ralentie en début d'hiver.

Elle a ensuite été bloquée par des conditions de températures nettement plus fraîches en février et mars. Le graphique 1 présente le cumul des températures en base 10 (température au-dessus de 10°C). Ce seuil décrit bien la capacité du sol à fonctionner et à faire évoluer la végétation.

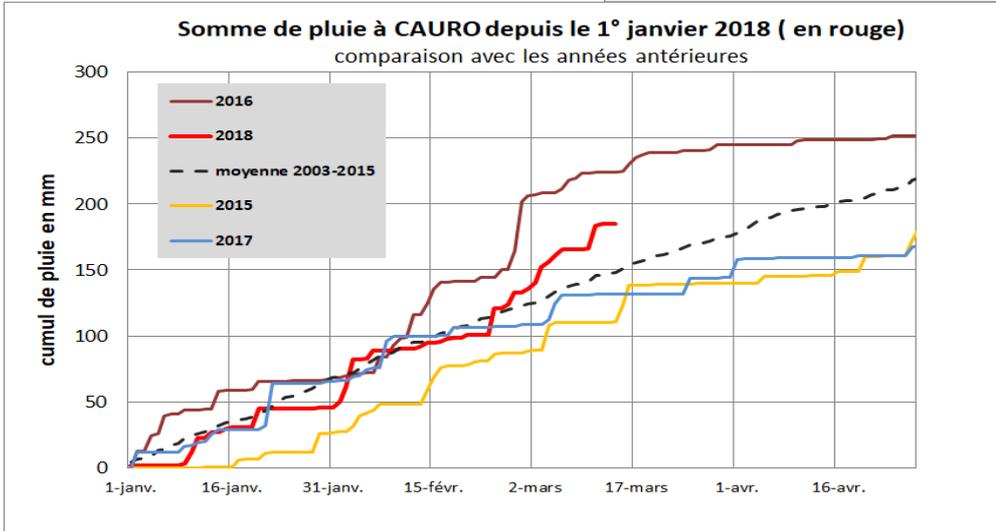
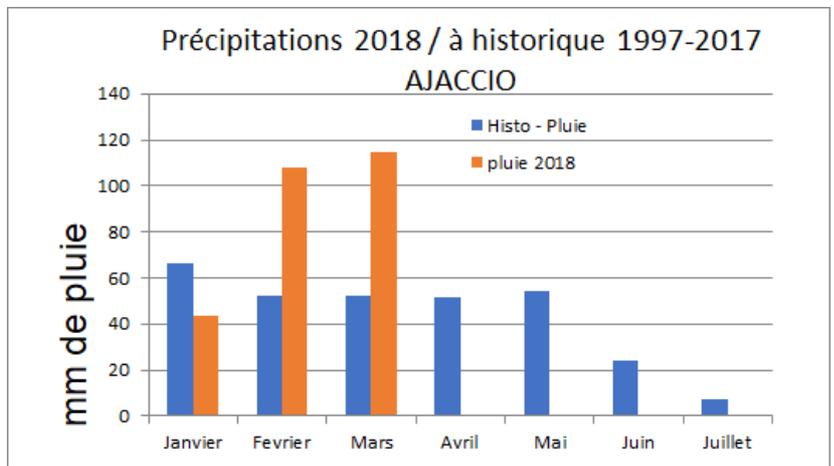


Graphique 1 : Température moyenne base 10 Cauro

Dans certains cas il y a pu avoir y des dégâts liés au froid de février comme sur des jeunes pousses de rosiers (observation au-dessus de 600m).

La pluie sur le secteur d'Ajaccio était dans la moyenne sur le mois de janvier. Les précipitations plus importantes de février puis mars permettent de dépasser l'historique avec des pluies «utiles» car régulières.

Graphique 2 : Comparaison précipitation historique / 2018 Ajaccio



Graphique 3 : Cumul des précipitations à Cauro

ÉPISODES CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

Le vent a soufflé en rafales importantes durant le mois de février, causant des dégâts de chutes notables de branches.

L'épisode neigeux sur la baie d'Ajaccio du 27 février était exceptionnel. Sous le poids de cette neige humide des dégâts de chutes de branches d'arbres et de palmiers ont été signalés. La courte rémanence de ce couvert neigeux n'a pas occasionné d'autres dégâts.



Photos 1 -2-3 : Dégâts dus à la neige sur *Syagrus* -Ajaccio 27-02-18

PLATANE

- Tigre du platane – *Corythucha ciliata*

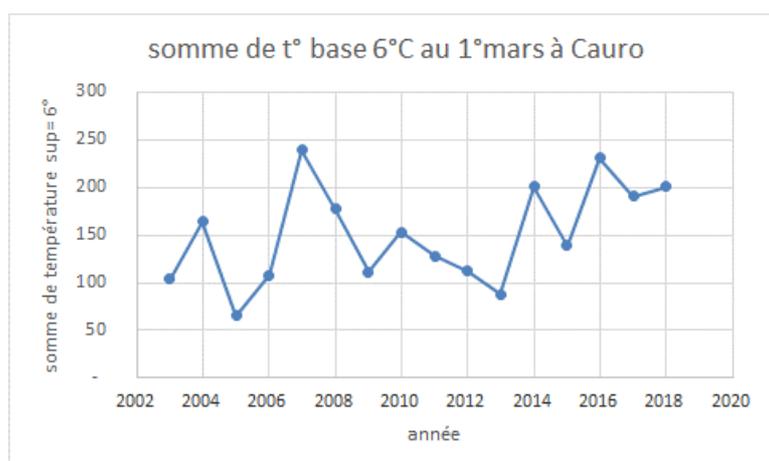


Biologie : Le tigre du platane, *Corythucha ciliata*, est un homoptère. L'adulte ressemble à une petite punaise blanche grisâtre de quelques millimètres et la larve est plus petite et noire brillante.

Photo 4 : Population de tigres 14/03/18

Observation : Les adultes hivernants ont un mode de vie ralenti, ils commencent à se déplacer lorsque la température dépasse les 6°C. Un historique des sommes de température supérieure à ce seuil de 6°C pourrait permettre de situer les stades d'évolution de la biologie de cette punaise et de comparer les années entre elles.

Avec 200 °au-delà de 6°C, l'hiver 2018 ressemble à 2017 (voir graphe 4 ci-dessous).



Le comptage des populations hivernantes a été réalisé au-delà de ce stade de 200°C, il doit être fait au plus tard au stade de 300 °C car la migration intervient vers 350 °C de cumul de température.

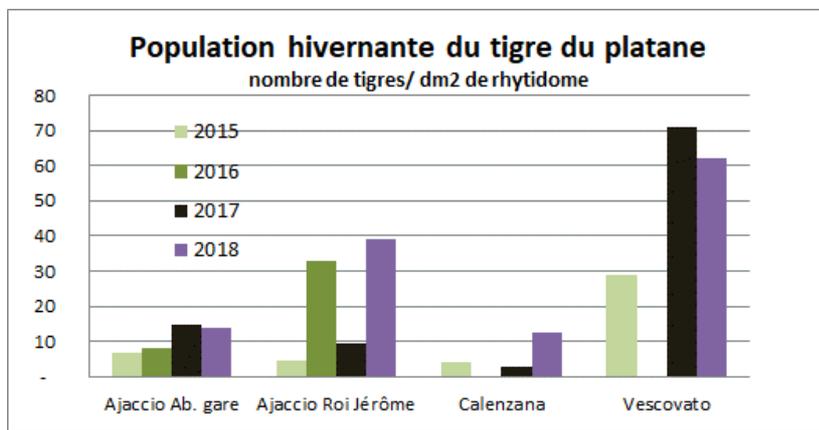
Graphique 4 : Seuil de température au-dessus de 6°C

Seuil indicateur de risque : Le risque lié à la présence de tigre du platane est presque exclusivement le désagrément ressenti par les usagers du site. On considère qu'il est nécessaire de surveiller les arbres **au-delà de 35 tigres/dm²** de rhytidome (Source Fredon PACA). Au-delà de **70 tigres/dm²**, les désagréments esthétiques et de voisinages sont très importants. Ce seuil est à moduler en fonction du type de conduite des arbres.

On notera cependant, que certains alignements de platanes ont été taillés très sévèrement en cette fin d'hiver. Cette pratique augmente le risque de concentration des insectes sur les jeunes feuilles et permet un étalement des populations **sur toute la saison** car les larves disposent de jeunes feuilles pour leur alimentation.

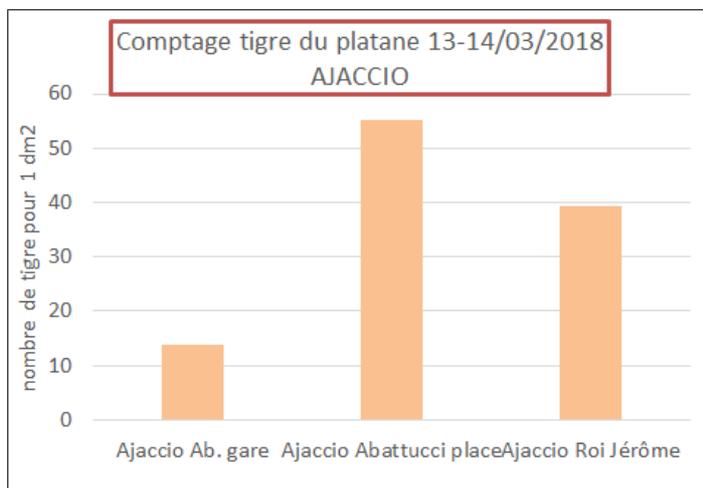
Evaluation du risque : Les observations sont réalisées entre le 5 et le 14 mars sur les 4 sites suivis habituellement.

Les populations de tigre sur les sites suivis à Ajaccio et à Calenzana, sont comprises entre les seuils de 35 et 70 adultes par décimètre carré de rhytidome (voir graphique 2 ci-dessous). Pour autant, des décolorations sont bien visibles en été et des plaintes ont été enregistrées. Pour l'instant, le risque est faible à moyen en l'absence de lutte dirigée en fin d'hiver.



Graphique 5 : Comptage des tigres du platane sous les rhytidomes sur 1 dm² en mars

Par contre, le site de Vescovato est nettement plus touché avec des signalements de gêne au niveau des riverains signalés dès 2016. Aussi, avec 71 adultes de tigres par dm², le **risque est élevé** sur ce site. Un site supplémentaire a été observé sur Ajaccio car il avait fait l'objet d'une lutte biologique contre les larves en saison estivale 2017.



Graphique 6 : Comptage du tigre du platane sur Ajaccio

Gestion du risque : Exceptionnellement en 2018, le taux de tigres parasités (surtout à Ajaccio) est **très faible**, voire inexistant. La sécheresse exceptionnelle de la saison 2017 est peut-être responsable de cette situation avec un faible taux d'hygrométrie qui n'a pas permis la survie des champignons parasites.

Une stratégie globale de biocontrôle est disponible pour gérer les populations de tigre du platane. A ce stade et avant la migration des tigres, **il est urgent de positionner** une solution à base de nématodes entomopathogènes lorsque les températures sont supérieures à 10°C. (exemple de produit : Tigranem)

AUTRES VÉGÉTAUX D'ORNEMENT

- **Pyrale du buis – *Cydalima perspectalis***



Photo 5 : Chenille de la pyrale du buis

Biologie : Cette pyrale est un ravageur majeur des buis. Originaires d'Asie, elle est présente depuis 2008 en France ; la région Corse a signalé ce parasite en 2013. La couleur de la chenille est caractéristique, elle est verte avec des verrues noires et des poils blancs assez éparses. La larve se nourrit exclusivement de buis.

L'adulte est un papillon aux ailes blanches translucides marginées de brun aux reflets irisés dans sa forme la plus commune. On peut remarquer des déjections de ces larves au pied des arbustes.

Cet insecte fuit la lumière, il n'est donc pas aisé de le remarquer.

Observation : Actuellement, les chenilles ont pu reprendre leur activité au cœur des buissons de buis.
Evaluation du risque : Le risque est présent dès le mois de mars avec une reprise d'activité des chenilles. Il s'agit du stade le plus vulnérable pour les plantes. Le risque est donc **moyen** suivant la présence de stade hivernant au sein des buissons.

Les buis taillés régulièrement sont plus sensibles car ils laissent peu passer la lumière.

Gestion du risque : A ce stade, l'observation des buissons permet de repérer les foyers et de les nettoyer manuellement en enlevant les cocons.

PLANTES ADVENTICES

Un relevé des plantes adventices spontanées est réalisé sur la saison dans les espaces verts urbains. La pousse des adventices dans les espaces verts a bien profité de la douceur de janvier. Leur croissance était au maximum de volume dès le mois de janvier.



Photo 6 : Adventices en pleine croissance au 12/01/18 sur le littoral

PALMIER

Le réseau de piégeage du Charançon Rouge est installé depuis le début d'année, présence de captures mais en faible nombre. Information sur le prochain bulletin.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Samedi 24 mars	Dimanche 25 mars	Lundi 26 mars	Mardi 27 mars	Mercredi 28 mars	Jeudi 29 mars	Vendredi 30 mars
Haute Corse / Corse du Sud							
	Température en légère hausse avec vent d'Est à Sud-Est	Passages nuageux pouvant donner des pluies ; vent de Nord-Est devenant Nord	Retour du beau temps	Temps variable avec de nombreux passages nuageux ; vent Sud-Ouest modéré à assez fort		Temps nuageux avec vent de Sud à Est assez fort	

Pour Mardi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5, mercredi, il est de 3 sur 5 et pour Jeudi et Vendredi, il est de 2 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).
 - <http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.